

R.S.B. BULLETIN D 'INFORMATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MARDI 03 SEPTEMBRE 2024 à 14 H 30

Salle Sambardy, 1 Rue du Bac , 01 100 BELLIGNAT

Chers Adhérents et chères Adhérentes, nous avons le plaisir de vous accueillir à cette Assemblée Générale, suivie du pot de l'amitié .

ORDRE DU JOUR

Mot du Président : Par le Président M Michel Girardon

Rapport Financier : Par la Trésorière Mme Françoise Moreira

Rapport Moral : Par la Secrétaire Mme Josette Girardon

Compte Rendu des Activités : Randonnées – Gymnastique – Raquette à neige

L'Assemblée Générale revêt comme chaque année un caractère important pour le club, avec le Renouvellement du Tiers sortant du Conseil d'Administration

Les Tiers Sortants Pour cette année sont :

M GIRARDON Michel, Mme BERGER Michèle, Mme ROY Evelyne

Pour intégrer le Conseil d'Administration, les nouvelles candidatures doivent être soumises par écrit Avant :

Le Samedi 24 Août 2024

à R.S.B - 1 Rue du Bac – 01 100 Bellignat

Si des candidatures supplémentaires sont présentées lors de l'Assemblée Générale, tous les membres du Conseil d'Administration devront voter, afin de maintenir, 12 membres maximum, et ensuite élire le nouveau Bureau à bulletins secrets

Rappel :

Montée de la Combe au Noir : Dimanche 1 Septembre 2024 Ville de Bellignat

Forum Des Associations Bellignat : Samedi 7 Septembre 2024

Exposition Peintures : Samedi 5 Octobre 2024

Beaujolais Nouveau : Jeudi 21 Novembre 2024

QUESTIONS DIVERSES

R.S.B. BULLETIN D 'INFORMATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale, est aussi le moment de se retrouver en toute convivialité avant de recommencer une nouvelle saison d'activités.

La Cotisation Du Club R.S.B. est de :

30 € Par Personne Avec Assurance MAIF comprise

Si vous êtes absents ou absentes le jour de L'Assemblée Générale : le Mardi 3 Septembre 2024

Veuillez nous adresser votre inscription ou réinscription et votre règlement par chèque

Boîte à Lettres : R.S.B. - 1 Rue du Bac – 01 100 Bellignat

La date limite Pour s'inscrire : Fin Septembre 2024

Sans réponse de votre part, le Bureau de la RSB décidera que vous ne souhaitez plus être Adhérent de l'Association

Le Certificat Médical est valable « 3 Ans »

Le Certificat Médical est Obligatoire, pour toutes les Activités

A remettre **IMPÉRATIVEMENT**

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVEC VOTRE INSCRIPTION

Pour tous les Adhérents qui ont fournis un Certificat Médical en 2021

Celui-ci est à refaire

Pour tous les autres Adhérents, n'oubliez pas de remplir

Le Questionnaire de Santé (Cerfa)

Si vous avez répondu OUI , à une ou plusieurs questions , Fournir un Nouveau Certificat Médical

Reprise Randonnées : Le Jeudi 5 Septembre 2024

Reprise Gymnastique : Le Lundi 9 Septembre 2024

Raquettes Neige : Selon l'enneigement

INFORMATION POUR LES RANDONNEURS

Covoiturage :

Certains d'entre nous utilisent des voitures particulières

Afin de mettre tout le monde à l'aise, Une participation aux frais sur la base suivante : **0,40 € Par kilomètre**
à partager par tous les occupants du véhicule, y compris le chauffeur